

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6

B – 1000 BRUXELLES

V/réf. : 21C/05 (corr. M. K. Janssens)
N/réf. : GM/KD/BXL-4.90/s.369
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Boulevard du Centenaire - square de l'Atomium. Réaménagement.
Permis d 'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 14 avril 2005, réceptionnée le 21 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mai 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur la construction d'un pavillon d'accueil à l'Atomium, sur le plateau du Heisel. Ce nouveau pavillon s'inscrit dans le projet de réaménagement complet du rond-point qui fait l'objet d'un permis de bâtir séparé introduit par la Ville de Bruxelles. Interrogée par la Direction régionale de l'Urbanisme, la CRMS a formulé plusieurs remarques en sa séance du 6 avril 2005 sur ce projet d'aménagement relatif à l'aspect général du site, ainsi que l'accessibilité au monument, et la diminution de la circulation motorisée à cet endroit.

Si la Commission n'émet pas d'objection particulière à l'égard de la construction du pavillon, elle réitère, par contre, ses remarques sur le réaménagement des abords de l'Atomium. Elle comprend le souci de la Ville d'augmenter la sécurité et l'attractivité de cet espace public, mais elle estime que dans sa configuration actuelle, caractérisée par un jeu de matériaux et d'éléments de mobilier très différenciés, et par l'utilisation de formes complexes, le projet contraste fortement avec la rigueur géométrique de l'Atomium, et ne met pas en valeur cette caractéristique essentielle du monument.

En conclusion, la CRMS recommande de proposer un aménagement qui entrera moins en concurrence avec l'expression « pure » du monument. La réduction des différents types d'éléments et de matériaux et, de manière générale, la simplification du dessin permettra non seulement une meilleure mise en valeur l'Atomium, mais également un entretien plus facile et une garantie de durabilité à long terme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.U. ; A.A.T.L. – D.U. ; Cabinet du Secrétaire d'Etat en charge du patrimoine.